

# MAIRIE DE LE BOULOU

## CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023 – 04

SÉANCE du 24 avril à 19h00

**PRÉSENTS** : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1<sup>er</sup> adjoint, Rolande LOIGEROT 2<sup>ème</sup> adjointe, Hervé CAZENOVE 3<sup>ème</sup> adjoint, Carlos GREZES 5<sup>ème</sup> adjoint, Jean-Marc PACULL 6<sup>ème</sup> adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7<sup>ème</sup> adjointe, Christian ERRE, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Robert DUGNAC, Nadège HOFFMANN, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Patrick FRANCES, Claudine MARCEROU, Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ, Dominique NOËL, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Aline MOSSE à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBIL-JUANOLA à Hervé CAZENOVE, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Sébastien BORREIL à François COMES, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM à Patrick FRANCES, Anne LECLERCQ à Dominique NOËL

**ABSENT EXCUSE** : Jean-Christophe BOUSQUET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Caroline ROCAS

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

.....

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 28 mars 2023

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

.....

### Intervention de Monsieur François COMES

Nous sommes réunis ce soir en conseil municipal extraordinaire car la Préfecture nous demande expressément d'aborder la question relative à la charte de l'eau que nous devons mettre en place avec les arrêtés qui doivent suivre. Je vais laisser la parole à Monsieur Jean-Marc PACULL qui a assisté à la réunion publique du 20 avril 2023 en présence la responsable du Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon et VEOLIA.

### Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je vous propose de diffuser le power point explicatif qui se décline en trois points du Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon qui va donner une idée sur la situation de l'eau dans notre département et qui sera joint au procès-verbal.

Nous avons des niveaux de nappes inédits en mars et les piézomètres sont sous le niveau de crise. Pour vous donner un exemple, le puisage d'eau du Boulou qui est en-dessous de l'hôtel Le Néoulous est actuellement à un niveau plus bas qu'au mois de juillet 2022. Pour continuer à avoir de l'eau, il a fallu faire des rallongements de tuyauterie pour que la pompe puisse descendre quasiment deux mètres plus bas, sinon elle aspirait de l'air et de l'eau.

C'est une situation très grave.

Si vous êtes passés sur le pont du Tech, on est à un niveau relativement bas. Au regard du débit qui n'est pas très important, vous avez de l'algue sur les pierres. Souvent en hiver, quand il y a des grosses pluies, les pierres sont nettoyées.

Un résumé concernant l'état de la ressource en eau dans le département, à savoir :

- **Déficit historique** sur l'ensemble des **nappes et cours d'eau** du département,
- **Niveaux des nappes similaires à juillet : situation inédite** au mois d'avril alors que les besoins augmentent fortement
- Restriction d'eau depuis juin 2022

Le suivi en direct des niveaux des nappes et débits des cours d'eau : <https://visieau66.follow.solutions>

Il y a un arrêté préfectoral du 23 février qui va jusqu'au 30 avril 2023 qui nous place en « alerte renforcée », sachant que l'alerte renforcée est juste avant la crise.

Tous ces petits pictogrammes sont mis sur les panneaux lumineux. Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers, la police de l'eau « rôde ». Dans certaines communes, certaines personnes se sont faits attraper pour le non-respect global ou partiel des ces mesures de restriction.

A priori, un nouvel arrêté doit venir pour prolonger les restrictions avec plus de souplesse sur les potagers.

Un résumé concernant les économies d'eau et « bons gestes » dans la commune, à savoir :

#### **Plan communal d'économies d'eau :**

- Être « exemplaire » sur les bâtiments communaux
- Sur les bâtiments privés : suivi de la consommation (suivi des compteurs), matériels hydro-économiques (sanitaires, etc...). Il peut être intéressant de surveiller son compteur notamment le soir quand vous n'avez plus besoin de vous servir de l'eau, de relever votre compteur d'eau. En vérifiant votre compteur quelques heures plus tard, si celui-ci a tourné, c'est qu'il y a une fuite.

Notre exploitant de réseau VEOLIA ne fait malheureusement qu'un relevé annuel de compteurs. Si ce relevé détecte une consommation anormale, un courrier vous sera envoyé afin d'attirer votre attention

#### **Action dans les écoles :**

- Engager les classes dans des actions concrètes d'économies d'eau – missions « chasseur de fuites » et « gardien de l'eau »

**Il peut y avoir des restrictions d'usages par arrêté municipal et de la communication.**

Je répète encore que nous sommes en périodes de crise. Cet hiver, nous avons connu la crise de l'énergie, notamment avec l'électricité, sauf que vous aviez une solution de secours en allumant un groupe électrogène, si vous en possédez un.

Ce printemps, nous avons la crise de l'eau et que faire dans ce cas-là ? Quelle issue de secours ? Tout simplement nous allons « boire nos larmes ».

Pour éviter de « pleurer », il va falloir prendre des mesures de restriction et avoir une prise de conscience collective.

## **ADOPTION DE LA CHARTE ET DU PLAN D'ACTION D'URGENCE ET DE RESPONSABILITE A LA SECHERESSE**

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Nous allons vous présenter la charte proposée par la Préfecture. La Préfecture essaie par des moyens « pédagogiques » de sensibiliser à cette sécheresse avec des mesures qui permettraient de commencer à gérer cette eau.

La finalité serait de permettre d'avoir un arrosage pour les potagers. Cela a été proposé à toutes les communes du Département.

Nous sommes réunis ce soir pour voir si nous adoptons cette charte avec les 9 engagements à prendre :

1- Signaler aux services de l'État et au(x) gestionnaire(s) de l'eau, toute difficulté éventuelle concernant la disponibilité de la ressource afin de préparer la continuité de l'alimentation en eau potable.

2- Déclencher dans les meilleurs délais un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune, par exemple sur la gestion des piscines municipales, des bâtiments communaux et des centres de loisirs, tout en respectant, le cas échéant, les mesures de restriction.

3- Lancer une concertation territoriale avec la population, les acteurs économiques, associatifs ou sportifs pour rechercher des économies d'eau supplémentaires et les mettre en œuvre dans le cadre d'un engagement volontaire.

4- Conduire des opérations d'information à destination de la population et des touristes sur les restrictions applicables et sur les gestes d'économie (affichage municipal, flyers, réunions publiques, réseaux sociaux communaux, bulletins d'information communaux, etc.).

5- Inciter à la bonne mise en œuvre par les particuliers des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux et si nécessaire, en adéquation avec les moyens techniques et humains de la commune, reprendre les dispositions de l'arrêté préfectoral dans un arrêté municipal.

6- Participer aux échanges d'informations avec les administrations en charge de la régulation des usages de l'eau.

7- Mettre en place, ou aider à la mise en place, des récupérateurs d'eau de pluie et tout système individuel d'économie d'eau potable là où c'est possible.

8- Afficher à la mairie et dans les principaux espaces publics le logo « Ma commune s'engage. Économisons l'eau ! »

9- Désigner un élu référent « eau » en la personne de Monsieur Jean-Marc PACULL

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On peut discuter sur les engagements de la charte ou nous en parlerons après ?

Je répète, est-ce que l'on pourrait évoquer certains engagements qui ne me paraissent pas très clairs et avoir des précisions ?

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Je pensais le faire après avoir évoqué les propositions d'actions et ce que l'on envisage de faire.  
Je vous fais part des premières mesures envisagées, à savoir :

- Non ouverture de la piscine municipale (ce qui représente 3 000 m<sup>3</sup> d'eau)
- La fourniture de mousseurs,
- La fourniture de récupérateurs d'eau de pluie,
- L'installation de récupérateurs d'eau de pluie, par exemple sur les bâtiments communaux,
- Au niveau de l'urbanisme, suspendre les DP de réalisations de piscines, comme cela a été fait dans d'autres communes,
- Installation dans les bâtiments communaux de kits d'économie d'eau,
- Campagne de prévention et de sensibilisation,
- Fermeture des douches et des équipements sportifs,
- Récupération des eaux grises (eaux qui sortent des lavabos),
- Remplacement des robinetteries par des boutons poussoirs,
- Installation de double commande dans les chasses d'eau des toilettes,
- Réutilisation des eaux usées traitées.

En plus de ces propositions d'actions d'économies, nous proposons une commission de crise pour l'eau qui se réunira en fonction de l'évolution de la situation.

Cette commission serait composée de 4 élus de la majorité et 3 élus de l'opposition.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Concernant l'engagement 2, je ne comprends pas ce que cela signifie. Je vous le dis en toute transparence car c'est la Préfecture qui l'a rédigé.

« On déclenche dans les meilleurs délais un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements », cela veut quoi ? On le fait maintenant.

Cela veut dire que le choix de ne pas ouvrir la piscine vous appartient, mais ce n'est pas une obligation préfectorale. Vous avez donc décidé « de votre propre chef » de ne pas ouvrir la piscine.

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Oui, c'est ce qui a été dit et je l'ai lu dans les propositions de mesures d'économies.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Cela a été complété aussi par les informations reçues de l'ensemble des territoires du Vallespir dans un cadre de cohérence globale.

Ce que vous avez lu dans le déroulé des actes d'économies potentielles c'est du bon sens classique, qu'informer, éduquer et faire porter ces mesures par l'ensemble des interventions sur l'ensemble des bâtiments communaux et aussi chez les particuliers.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Loin de moi l'idée de critiquer le plan mis en place par la Préfecture même s'il me semble un peu tardif car l'urgence existe depuis septembre 2022, et on est sur un arrêté qui date de juin 2022 et cela fait quasiment un an.

On réagit, c'est déjà bien.

Il faut que l'on soit clair, sur les mesures que la Préfecture nous oblige à faire et celles qui relèvent de votre choix.

Est-ce que la Préfecture vous a interdit concrètement de remplir la piscine au mois de mars comme cela aurait dû être fait, sachant qu'une ouverture était prévue en mai ?

Ou, est-ce que de votre « propre chef » vous avez décidé de ne pas la remplir ? J'ai compris que vous aviez décidé de ne pas ouvrir la piscine municipale et je l'acte.

Au niveau de la disposition de l'engagement 5, là non plus je ne comprends pas. On évoque la possibilité pour la commune de prendre un arrêté municipal. Sauf erreur de ma part, un arrêté préfectoral l'emporte sur un arrêté municipal.

Donc, l'arrêté municipal viendrait préciser les éléments locaux ? Vous le voyez comment ?

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Cela peut être effectivement de reprendre des particularités locales et je pense aussi réaffirmer l'engagement de la commune en reprenant les dispositions de l'arrêté préfectoral pour donner plus de poids et montrer que la commune s'engage dans cette action.

Cette commission de crise pour l'eau pourra peut-être faire sortir une idée particulière ou des actions à mener et qui pourraient se démultiplier éventuellement dans un arrêté.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Cela veut dire que la Préfecture va nous imposer certaines règles et nous allons nous conformer en fonction de ces règles pour les adapter au mieux sur la commune.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

L'idée de tout cela est de montrer à la Préfecture que nous avons un engagement collectif qui va dans le bon sens pour avoir une dérogation potentielle afin de conserver l'arrosage des potagers.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vais pondérer cet élément-là pour ceux qui ne le savent pas. Mais les communes qui ont signé et validé en conseil municipal cette charte ont déjà eu un engagement de la Préfecture sur la possibilité d'arroser les potagers.

Cette décision va être départementale, pas que pour Le Boulou, Maureillas, etc... Je crois que Toulouges et d'autres communes ont déjà communiqué là-dessus.

Vous dites « c'est un engagement fort de la commune » oui et non. La Préfecture met la pression sur les Maires. Ce n'est certainement pas un choix politique de notre part car il y a un problème de sécurité, de salubrité, on suit ce qui se fait dans les autres communes, ce qui me semble totalement logique.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

J'avais une question sur la piscine. J'entends que l'on fasse attention mais ma question portait sur la balance en fait : Il va faire très chaud, il va falloir se rafraîchir. On va avoir des activités à l'attention d'une population jeune que l'on amène d'habitude à la piscine.

Est-ce que de fermer la piscine ne risque pas d'occasionner d'autres désagréments pour des gens qui utilisent plus l'eau chez eux ou qui auront peut-être tendance à acheter des piscines autoportantes pour avoir un point d'eau, alors que l'on pourrait favoriser un accueil sur un espace collectif ?

C'est une discussion ouverte. Est-ce que cela n'a pas été évalué en termes de coût ? Sur l'arrêté préfectoral, il n'y a que la mise à niveau des piscines à usage uni familial qui était interdite et pas les piscines à usage collectif par déduction.

Est-ce qu'en coupant l'accès à la piscine, alors que l'on peut limiter les activités aquatiques (toboggans et autres) pour limiter les pertitions d'eau, on peut envisager de couvrir la piscine pour qu'il y ait moins d'évaporation ? J'imagine qu'il y a pleins de solutions techniques

Mais est-ce qu'en ne fermant pas complètement la vanne de l'accès à la piscine, ou ouvre pas finalement une autre porte ? Les gens auront chaud, voudront se rafraîchir, se baigner. Il va falloir occuper les enfants qui auront chaud et un peu plus « tendus », est-ce que l'on ne va pas occasionner d'autres désagréments et faire courir la police de l'eau beaucoup plus car il y aura une vente exponentielle de piscines autoportantes chez Gifi ou ailleurs ?

C'était un peu mon inquiétude.

Je pense que Monsieur FRANCES va reprendre la parole concernant les autres points. Vous parlez de mise en place de récupérateurs d'eau, de mousseurs, etc... Je voulais savoir si on parlait du principe que l'on équipait que les bâtiments publics, ou s'il y avait une aide incitative ou une distribution de récupérateurs d'eau comme il y a dans d'autres communes.

Je voulais savoir s'il y a une incitation avec une aide aux particuliers ? Quelle orientation va-t-elle prendre ?

Je m'inquiétais sur la piscine.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

En matière de piscine, l'élément est important et un qui est essentiel, à savoir l'attractivité, terme que vous utilisez fréquemment. L'attractivité de la commune en matière de tourisme, vous n'y êtes pour rien, Monsieur le Maire, mais il y a eu la crise Covid qui a quand même pénalisé les enfants.

Est-ce que la balance a été bien faite ? Est-ce que vous l'avez faite ?

Je rebondis sur l'intervention pertinente de Madame QUINATANA, est-ce que finalement une ouverture de piscine, au détriment d'autres mesures pour permettre justement d'ouvrir la piscine ont été examinées correctement ? On parlait de l'attractivité, on parlait aussi des enfants. Nous avons des centres de vacances avec la Maison des Jeunes que l'on connaît très bien, vous le savez, qui en période d'été va trois à cinq fois par semaine à la piscine.

Est-ce que cette discussion vous l'avez eue avec les services de la Préfecture ?

Je suis d'accord, la piscine c'est symbolique. Est-ce que réellement en matière de coût sur l'été, en eau, c'est quelque chose de révélateur ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Dans les réducteurs de consommation sur les robinetteries, il y aura des aides qui vont être proposées. Il y a l'AMF qui propose des choses, le Département en propose d'autres. Tout cela va fonctionner dans les prochaines semaines.

Pour revenir sur la piscine, il y a deux critères concomitants. Vous avez relevé l'attractivité locale et touristique qui sont des éléments importants et je suis d'accord. Sauf que nous sommes en période de crise et qu'au regard de cette situation, nous sommes tenus de faire attention à toutes ces participations de jeux aquatiques avec des gens qui ne sont pas toujours « bien cadrés », et avec la capacité d'harmonie sur l'ensemble du Vallespir.

Il faut savoir qu'à Amélie-les-Bains, à Céret ils ont prévu de fermer. Si nous laissons la piscine ouverte, sachant que nous sommes à moins d'un quart d'heure de la plage du côté du Racou, nous avons besoin d'être en harmonie technique et faisabilité vis-à-vis de la Préfecture car cela contribuera à la restitution d'une dérogation pour nous, et j'y tiens car c'est cela qui est relativement important à terme.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Si c'est une volonté intercommunale auprès de l'ensemble des communes, est-ce que vous vous êtes vus avec l'ensemble des autres maires pour voir s'il n'y avait pas des points d'eau ? Si l'on ne pouvait pas coordonner la sortie des enfants, sachant qu'il y a un point d'eau à St Jean ? Je ne sais pas, j'imagine plein de choses.

Il va faire chaud, il va falloir se rafraîchir et il va falloir occuper les enfants.

Est-ce que ce sont des cars jusqu'à la plage d'Argelès ou des marches avec sacs à dos et sandwichs jusqu'à St Jean ?

Est-ce que cela a été envisagé ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je suis tout à fait d'accord sur le principe. Sauf qu'actuellement avec ces niveaux d'eau et les algues déposées (exposé de Monsieur PACULL), cela me pose un problème de santé publique avec des chiens décédés l'année dernière sur les bords du Tech. On ne pourra pas faire grand-chose dans les dix points d'eau que l'on pourrait relever mais qui sont à des niveaux bas historiques. Fort de cela, nous ne pouvons pas faire l'impasse là-dessus. Le côté bio climatique que l'on doit apprendre à connaître, à savoir quand il fait chaud il faut fermer les fenêtres, faire de l'ombre, faire en sorte de baisser les températures

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

On parle d'enfants exposés à la chaleur en plein après-midi

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Cela se travaille aussi. Il y a un complément qu'il faut connaître et publier avec de la communication. Il y a des choses qu'il faut apprendre pour rester à l'abri de la chaleur

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Monsieur le Maire, je suis un peu choqué par votre intervention car vous nous aviez expliqué exactement la même chose l'année dernière. A l'école, en plein de mois de juin, quand il y a eu des malaises, vous nous aviez expliqué en conseil municipal que les enseignants n'avaient qu'à fermer les fenêtres, que les enfants n'avaient qu'à se « trimbaler en plein soleil » sur les berges du Tech.

Je trouve cela un petit peu déplacé que de revenir sur cet argument.

Nous devons tous faire des efforts, mais pas en stigmatisant des personnes et en donnant des conseils qui n'ont pas de sens. Cela s'applique en individuel mais en collectif, cela est impossible

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Monsieur GRAU, je ne stigmatise personne. Je tiens compte simplement d'une réalité qu'il faut acquérir sur l'ensemble de notre habitat local. Après, chacun fait comme il l'entend, mais déjà apprenons, comme nous l'avons dit précédemment à récupérer de l'eau quand il pleut, à faire des économies d'eau pour les douches en récupérant les cinq ou dix litres en attendant l'eau chaude. Ce sont des petites choses qui ne coûtent rien et qui permettent de faire des économies.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Monsieur le Maire, fatalement les enfants vont avoir chaud. Vous faites le choix de ne pas ouvrir la piscine. Habituellement, durant tout le mois de juin, les enfants dans le cadre des programmes scolaires, vont se rafraîchir à la piscine. Il y a un club de natation sur la commune.

On va se retrouver dans une situation où l'on va se dire « pour les centres de loisirs, vous fermez les fenêtres quand il y a du soleil »

Qu'est-ce que vous avez prévu concrètement d'alternatif pour la jeunesse de notre territoire, pour les personnes âgées qui fréquentaient aussi la piscine ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

On va attendre la fin du mois d'avril et du mois de mai avec l'arrêté qui va arriver et on adaptera avec la réalité des choses à partir du mois de juin. Pour le moment, vous voyez le temps qu'il fait, nous n'avons pas de garantie absolue sur quelque chose à finaliser. Mais, je reste quand même sur l'idée que chaque enfant et chaque parent ont besoin de travailler sur leurs devenirs.

Je comprends bien qu'il y a des choses à voir avec l'enfance, mais je le répète la mer n'est pas loin.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Il y a la mer qui n'est pas loin mais pour les centres de loisirs, cela représente un coût d'affréter un bus, un coût en personnel supplémentaire.

Je suis choqué d'entendre ces réponses, ce n'est pas entendable.

### **Intervention de Monsieur Christian ERRE**

Nous avons pris des mesures pour combattre cette pénurie d'eau. On va faire cette commission, qui à mon sens, est très importante et à laquelle je vous invite à venir.

C'est une crise qui se gère au jour le jour. Il faut que l'on évolue sans cesse pour savoir quelles dispositions prendre. Effectivement, la Mairie peut les prendre seule, mais on a besoin de vous actuellement.

Quant aux écoles, je partage bien évidemment toutes vos inquiétudes. Nous avons prévu avec Monsieur le Directeur et Monsieur BOUSQUET, une réunion le 9 pour essayer d'anticiper, voir quelles dispositions on peut prendre, quels aménagements on peut faire au niveau des classes.

J'ai envoyé un mail à Céret, car à priori, ils ont des climatiseurs portables. Ils n'en ont plus besoin, donc j'ai lancé « une bouteille à la mer ».

Ce qui est important à mon sens, plus que les mesures prises qui valent ce qu'elles valent, nous ne sommes pas tous d'accord sur la piscine, c'est de voir au jour le jour ce qu'il est nécessaire de faire. La première réunion devrait se faire rapidement.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Sur l'urgence, on est d'accord. Sauf qu'une commune doit anticiper tous les éléments. Elle doit prévoir, avoir un « plan de bataille » comme cela a été fait pendant la crise du Covid. Des masques avaient été commandés bien avant les autres communes. C'est cela anticiper lorsque l'on est élu, ce n'est pas simplement dire « il fait chaud, fermez les fenêtres, ou mettez-vous à l'ombre ». Ce n'est pas cela diriger une commune.

Vous prenez des mesures qui vous appartiennent et que je ne critique pas car peut-être qu'à votre place, on aurait pris les mêmes. Mais en tout cas, assumez-les, prévoyez un « plan B » systématiquement.

Vous le savez, que l'été la piscine fait 250/300/400 entrées par jour et donc ces enfants-là, il va falloir s'en occuper.

On vous alerte et ce n'est pas la commission municipale qui va le décider. Si le Haut et le Bas Vallespir ont décidé en commun de ne pas ouvrir la piscine. J'espère qu'en commun, vous allez décider d'une politique en matière de jeunesse pour cet été.

Vous dites « la mer n'est pas loin », sauf que les enfants qui vont à la MJC, à l'école des sports, etc..., nous les gardons et c'est à nous à le gérer « collectivité publique ».

C'est cela que l'on attend de vous.

#### **Intervention de Monsieur Christian ERRE**

Le fait d'adhérer à cette charte, c'est qu'elle va nous permettre de faire des propositions à la Préfecture qui ne seront pas forcément dans le sens de ce que l'on nous demande. C'est une période de crise inhabituelle, il y a peut-être des pressions à faire et c'est la commission qui va décider tout cela.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Les commissions ne vont rien décider par rapport à la Préfecture, Monsieur ERRE. Les commissions vont essayer d'adapter localement, essayer de prendre des décisions sages, en toute sérénité. A aucun moment la commune, avec le fait d'adhérer à cette charte, va avoir un rôle décisionnel sur la Préfecture, c'est l'inverse.

C'est la Préfecture qui met la main sur les décisions en matière de gestion de l'eau, ne confondez pas, c'est l'inverse.

#### **Intervention de Monsieur Christian ERRE**

Je m'explique mal. Concernant la charte, c'est qu'une fois que nous avons dit « oui » à la Préfecture, cela nous met dans une situation de pouvoir peut-être demander des dérogations.

Je considère que c'est une situation de crise à laquelle nous devons faire face et pas forcément dans le sens demandé.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Si toutefois, la charte n'était pas adoptée, la Préfecture peut imposer des mesures par arrêtés préfectoraux

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

La question n'est pas « oui ou non » pour l'adoption de la charte, bien évidemment nous sommes dans une situation d'extrême urgence, et peut-être aurait-il fallu se pencher sur ce problème bien plus tôt, et peut-être même il y a deux mois.

Nous devons prendre une décision. Il y a des points sur lesquels je m'interroge, mais en particulier, celui de la fermeture de la piscine municipale qui est certes un effet d'annonceur « regardez en tant que commune, la première source de gaspillage d'eau, car il faut la remettre à niveau, etc..., nous on la ferme pour vous montrer que nous commune nous faisons un effort ».

Je pense que cela n'est pas cohérent avec l'obligation de la commune qui est celle du service public, et dire que l'on doit s'enfermer chez soi, baisser les volets, cela marche dans un cadre familial. D'ailleurs ce sont bien les piscines unies familiales que l'on ne peut pas remettre à niveau. Par contre, si demain je vais à l'hôtel, il y a une piscine, ce n'est pas uni familial, je vais pouvoir aller me baigner.

Donc, là aussi on va peut-être « habiller » les touristes qui vont pouvoir se loger de façon plus privilégiée et « déshabiller » les enfants qui vont se retrouver à ne pas pouvoir bénéficier des services publics de la commune.

Donc, je vous invite à avoir une discussion plus en concertation avec les autres maires du secteur, puisque l'on ne peut pas utiliser les plans d'eau à cause des algues et de la chaleur qui va les faire proliférer, pour voir s'il n'y a pas une autre solution afin de prendre en charge les enfants cet été qui vont avoir chaud.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

On va conclure sur cette charte, il faut que nous la validions. Je pense que d'ici la fin du mois de mai, nous reviendrons sur ces dispositions en fonction de ce que nous aurons vécu entre la fin avril et début mai.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Nous avons écouté la présentation de Monsieur PACULL sans l'interrompre mais j'ai des questions.

Je comprends que vous voulez montrer de l'exemplarité de ne pas ouvrir la piscine.

Est-ce qu'en matière de consommation d'eau, la commune durant ces trois dernières années est exemplaire ?

Est-ce que nous avons une baisse de la consommation d'eau au niveau des services communs, je précise la consommation de la commune en tant que consommateur.

Quelle est la courbe ? Est-ce que réellement on est exemplaire ? Vous verrez que dans les questions diverses, nous abordons le thème et j'y reviendrais après.

Que dit la courbe de consommation d'eau de la commune ?

Est-ce que nous montrons l'exemple depuis trois ans ?

Vous me dites « oui, non », vous m'apporterez les éléments de réponse la prochaine fois, ce n'est pas un problème, mais je veux savoir.

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Je n'ai pas les chiffres ce n'était pas préparé, mais je pense que par la multitude d'espaces verts et des pelouses dans les ronds-points que nous avons, nous ne sommes pas forcément exemplaires.

Ce n'était pas forcément la question de Monsieur FRANCES, le rendement de fuites concerne le réseau, mais sur la consommation propre de la commune je n'ai pas d'éléments. Nous avons les chiffres mais pas avec moi, on va donc différer la réponse.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

D'accord, j'attends d'avoir les éléments et je me doutais que nous n'aviez pas les éléments avec vous. Ce n'est pas un piège, mais juste pour savoir où nous en sommes.

Quel est l'effectif de la police de l'eau dans le département des Pyrénées Orientales ? Vu l'importance du territoire, je me posais la question. Y-a-t'il des personnes qui savent ?

A chaque fois, qu'ils mettent une mesure de contrôle de la CAF, je connais les contrôleurs de la CAF, ils sont cinq dans le département. Nous sommes le département où il y a le plus d'aides ; c'est toujours symbolique de dire que l'on va faire des contrôles. Ils en ont fait deux ou trois, cela a beaucoup communiqué.

La plupart des gens vont être censés, acceptés la restriction, mais vous savez très bien qu'il y a des « vilains petits canards » qui ne se gêneront pas pour remplir leurs piscines, etc...

Si, comme je le pense aussi, les effectifs de la police de l'eau sont trop faibles, quel rôle envisagez-vous pour la police municipale du Boulou ?

Est-ce qu'ils vont faire des contrôles ciblés ?

Est-ce que la Gendarmerie a été intégrée dans le groupe ?

Il est important de savoir si on va avoir un rôle de contrôle et de gendarme.

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Pour les services de l'État, on ne peut que constater les carences tant pour les services de l'eau que pour d'autres services. Quelquefois, on a pu voir des reportages, qui peuvent donner des idées à des personnes, ils travaillent sur la délation. Ils reçoivent des informations leur indiquant que telle ou telle personne arrose son gazon, etc..., et de ce côté-là, c'est malheureusement un risque.

Mais, il faut savoir que ces contrôles existent. L'an dernier, la commune a eu un avertissement, car en période de sécheresse les ronds-points ne devaient pas être arrosés, la police de l'eau passait et a constaté que la route était mouillée et que cela provenait de l'arrosage des pelouses. Nous avons échappé à l'amende en expliquant notre bonne foi et nous avons pris les mesures nécessaires. Sachez que ces contrôles existent, sont peu nombreux et sont aléatoires. Pour la police municipale, je ne sais pas.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On travaille beaucoup en prévention et en préparation pour que dans l'esprit des gens à renouveler quelque chose qui se répète d'années en années, mais notre côté répressif n'est pas prévu pour cela. On verra ce que l'arrêté de la Préfecture demande là-dessus.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Sans être répressif, est-ce qu'il peut y avoir une démarche plus au porte à porte d'informations ? C'est-à-dire que la démarche n'est pas forcément de verbaliser à chaque fois que l'on voit quelqu'un ou que le voisin qui va aller dénoncer l'autre parce qu'il l'a vu arroser dans le noir à deux heures du matin. Est-ce que là, s'il y a des passages de la police municipale, ce n'est pas plus pour sensibiliser ? Cela peut être aussi une demie mesure à envisager, ce n'est pas on arrive on met des amendes à tout le monde ou pas du tout.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous avez entièrement raison. La sensibilisation c'est quelque chose que l'on peut transmettre. Il y a tellement de sujets de sensibilisation à mettre dans une commune et cela peut en faire partie. Comme le dit Madame LOIGEROT, c'est très important.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Qu'avez-vous prévu en la matière ? A aujourd'hui rien. La commission, elle a un intérêt à ce niveau-là. C'est là que je voulais en venir, il faut qu'il y ait la présence de la police municipale dans cette commission, car c'est quand même le bras armé du Maire. Vous avez un pouvoir de police, Monsieur le Maire. Le fait de ne pas les voir, qu'ils ne se montrent pas par rapport à cet arrêté-là qui va être préfectoral et municipal derrière, c'est essentiel. Je vous alerte sur le fait que la police municipale doit jouer son rôle en tant qu'exercice de votre pouvoir de police.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Si vous n'avez pas d'autres questions,

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Désolé, mais c'est un sujet important. Concernant les conséquences liées à l'adhésion, nous en avons plus ou moins parlé, mais j'ai l'impression qu'il y a plusieurs sons de cloches autour de la table. On est d'accord que la Préfecture prend la main sur les décisions de l'ensemble du territoire, l'impose au Maire et vous, vous avez la possibilité d'appliquer des mesures locales précises sur des quartiers pour des choses comme ça. C'est à peu près ça ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Effectivement le Préfet qui va transmettre la validation de ce qui aura été pris en compte à l'échelle départementale et locale par rapport à ce que l'on va leur proposer en parallèle à la charte.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous nous dites que les 210 communes du département vont faire remonter à la Préfecture des éléments sur une adaptation d'une charte qui est validée globalement et sans restriction. Car on ne peut pas changer les engagements, si j'ai bien compris.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Mais, quand on est au Boulou, on n'est pas tout à fait au bord de la plage avec des douches de plage.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Nous sommes d'accord que certaines petites affiches ne nous concernent pas, mais pour d'autres nous devons en tenir compte.

Je suppose qu'en matière d'arrosage d'espaces publics, d'espaces verts, la commune est dans la restriction totale.

Est-ce que vous vous êtes adaptés ? Et comment ?

Est-ce qu'il y a des commandes de fleurs qui ont été annulées ?

Pouvez-vous nous en dire plus ?

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

La commande de fleurs a été passée début janvier. Le pépiniériste les avait mis en plantation et on ne pouvait pas les récuser. Nous en prenons la moitié pour le mois de mai et le solde à l'automne.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce qui veut dire, Monsieur FAUCON, que nous pourrions les arroser ou pas ?

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Avec les économies d'eau, des douches

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Par rapport aux mesures qui ont été prises, globalement je n'ai pas eu le temps de toutes les noter.

Ce qui est dommage, c'est que vous avez affiché les éléments que nous avons déjà, et par contre les mesures que réellement la commune s'apprête à prendre, nous n'avons pas de liste.

Est-ce que cela vous embêterait, Monsieur PACULL de reprendre les mesures ?

C'est un sujet important, je sais que cela embête certains, ce n'est pas très grave. Mais il est important que nous ayons le détail de ce que vous vous apprêtez à faire.

J'aurais une question générale, à savoir

- Quel est le coût global pour la commune ? Est-ce que vous avez déjà réfléchi à un engagement possible en matière d'équipements, un prévisionnel ?

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Pour ces mesures à ma connaissance, le coût n'a pas encore été chiffré puisque c'était un peu dans l'urgence par rapport à la demande de la Préfecture. Il fallait proposer des actions et celles qui nous semblaient les plus faciles à mettre en œuvre ont été actées. La fameuse commission pourra venir amender ou proposer autre chose pour une amélioration possible.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Pour compléter, on avait parlé de suspendre les demandes de permis de construire pour les piscines personnelles. La non ouverture de la piscine municipale, nous en avons parlé. Vous avez parlé de fourniture de mousseurs, de fourniture de récupérateurs d'eau, d'équiper les toilettes avec des doubles boutons. Il y a un certain nombre de choses qui font partie d'améliorations sur les équipements publics.

Donc, de lister le nombre de toilettes pour lesquels il faut des boutons poussoirs multipliés par le nombre de boutons poussoirs, vous pouvez avoir une idée.

Pour les fournitures de mousseurs, vous pouvez avoir une idée.

La fourniture de récupérateurs d'eau, c'est quelque chose qui m'intrigue, car fournir ce n'est pas équiper des bâtiments publics. A qui on fournit, comment on fournit et quel est le coût ?

Je pense que l'on pourrait avoir un mini prévisionnel.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Effectivement, dans les actions proposées, il y a les deux cas la fourniture de récupérateurs d'eau de pluie et l'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur la partie communale.

C'est vrai, qu'à mon sens la fourniture de récupérateurs d'eau de pluie individuelle est très ambitieuse de par le coût, de par la disponibilité d'équipements.

Il faut savoir, si vous allez dans une enseigne de bricolage au Boulou, on va vous dire « nous sommes en rupture de stock, on sera réapprovisionné dans trois mois »

C'est un premier jet qui à mon avis est amendable et améliorabile.

On entend parler qu'il y aura peut-être une aide au niveau de l'État pour ces récupérateurs d'eau de pluie qui se concrétiserait par un crédit d'impôts. Je vous livre cette information sous toutes réserves.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est vous qui avez établi cette liste ? Ou cette liste vous a été fournie quand vous avez vu les services de la Préfecture ?

On ne sait pas si c'est adapté, si vous comptez le faire, à quelle hauteur. C'est tout cela qui n'est pas net.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Je me suis peut-être mal exprimé. Cela concernerait le point 2 « déclencher dans les meilleurs délais un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune », c'est une réflexion communale. Cela n'a pas été imposé par la Préfecture à ce jour.

Peut-être qu'à partir du mois de mai, vu que la situation n'est pas partie pour s'améliorer, il y aura des choses qui nous seront imposées. Il y a des choses qui ne seront peut-être pas applicables de suite car il y aura peut-être des ruptures de fourniture car tout le monde va se précipiter, car il y aura un coût.

Il va falloir tenir compte des volumes d'appareillage que l'on doit transformer et il faut tout cela en ordre de marche.

Là c'est une première proposition qui est, à mon sens, amendable et améliorabile.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

En matière budgétaire, on envisage de dédier une enveloppe ?

Vous avez déjà prévu un financement possible ?

Car, tout cela coûte de l'argent, on est d'accord.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Ce sera finalisé une fois que l'on aura une vision globale de la situation

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Pourquoi, on vous demande ça Monsieur le Maire, c'est un conseil exceptionnel et que l'on doit ressortir rassurés.

D'après le calendrier, le prochain conseil municipal est fin mai et plus jusqu'à fin septembre.

Les mesures que vous comptez mettre en place, il va falloir le faire rapidement. Nous essayons d'avoir des informations.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous avez raison. Je vais donner la parole à Monsieur GRANAT

### **Intervention de Monsieur Alain GRANAT**

Je voulais simplement dire que nous avons bien compris que la charte est là et que nous devrions la voter, j'anticipe un peu. Par contre, pour tout le reste qui est en train d'être discuté, est-ce que l'on va le voter quand ? Aujourd'hui ? Ou est-ce que ce sera fait après le travail de la commission ? Je pense qu'il faut découper les deux problèmes.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vous propose de mettre en marche la commission dans les prochains jours, les prochaines semaines. En fonction de la réalité des choses, on valide tous ces points prédéfinis collectivement à notre niveau. Après, vous ajouterez ou complèterez en fonction de ce que vous amènerez et on verra ce que l'on peut imaginer en fonction de la réalité météorologique à venir car on ne connaît pas l'évolution.

### **Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTÉ**

Le mot le plus important aujourd'hui est « crise ». Cela veut dire qu'en période de crise, demain sera différent d'aujourd'hui. Effectivement, il nous faut une commission qui décide presque au jour le jour, comme nous l'avons vu en période de crise sanitaire, ce que l'on nous annonçait le lundi, le mardi c'était contredit et il fallait s'adapter au jour le jour.

Cette crise est sévère et il faut que l'on travaille tous ensemble. Je pense que cette commission doit se réunir souvent pour s'adapter et vous proposer des choses au jour le jour.

Voilà, crise, crise, crise, c'est sérieux, on va travailler ensemble.

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Si vous n'avez plus de questions, je vous propose de passer au vote pour cette adoption de la charte et du plan d'action d'urgence

## **Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE**

☛ **D'APPROUVER** l'adoption de la charte d'engagement municipale proposée par l'État et telle qu'annexée à la présente délibération.

☛ **D'ADOPTER** le plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune du Boulou tel que décrit ci-après :

Mesures
Non ouverture de la piscine publique sur l'exercice 2023
Démarche incitative de participation au groupement de commandes proposé par l'AMF à raison d'un équipement par foyer
Fermeture de l'accès aux douches des vestiaires des équipements sportifs jusqu'au 1er septembre
Acquisition de récupérateurs d'eau de pluie au titre des bâtiments publics sous réserve de la capacité budgétaire
Incitation à la récupération des eaux grises des bâtiments publics pour l'arrosage individuel dans le cadre des projets pédagogiques dans le respect des autorisations de l'Agence de L'eau et de l'Agence régionale de santé
Plan d'équipement des bâtiments publics en système d'économie d'eau de type mousseurs, boutons poussoirs, chasse d'eau économe, dans le respect de la capacité budgétaire
Plan de communication dédié à la sensibilisation sur la gestion de la ressource en eau

☛ **DE DEMANDER** à l'État de permettre à la commune du Boulou et au territoire dans son ensemble de bénéficier d'autorisations dérogatoires préservant l'accès à l'eau dans sa dimension sociale.

☛ **DE CHARGER** le Directeur général des services de l'exécution de la présente délibération.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Comme a dit Monsieur PACULL, il nous faut établir la liste de la commission pour la gestion de la charte de l'eau

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je suis forcément intéressé, mais je suis actif et si vous vous réunissez à 10 heures du matin, à moins de me payer les journées de congés, je viendrais avec plaisir. Je vous signale qu'il y a une ligne de crédits qui est prévu pour cela justement. On peut en discuter mais nous sommes intéressés pour y participer.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Les horaires vous seront communiqués par la suite pour bien entendu que cela puisse convenir à tout le monde. Donc, cette réunion serait fixée à partir de 18 heures.

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

La commission serait composée de sept personnes, donc quatre membres de l'équipe majoritaire et trois autres membres

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Nous, en fonction de nos disponibilités, ce sera Monsieur GRAU ou moi-même. Cela nous fera prendre deux fois moins de jours de congés. Si c'est à 18 heures, nous y serons tous les deux le plus possible pour essayer de faire avancer les travaux.

Il n'y a pas d'opposition sur cette commission, que de l'enthousiasme à travailler ensemble, je le précise.

J'étais référent de la crise sanitaire au moment du Covid, je sais ce que c'est que de tenir une commission comme cela, donc il n'y a aucun problème.

**Intervention de Monsieur François COMES**

On a mis tout le monde ? Je vous propose de passer au vote pour la création de la commission des membres suivants :

**Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE**

☛ **D'APPROUVER** la création d'une commission extra-municipale intitulée commission Eau et composée des membres suivants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>François COMES</b>	
<b>Nadège HOFFMANN</b>	
<b>Jean-Marc PACULL</b>	
<b>Christian ERRE</b>	
<b>Rose-Marie QUINTANA</b>	
<b>Stéphane GRAU</b>	<b>Patrick FRANCES</b>
<b>Alain GRANAT</b>	

## **ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Je vous propose de voter trois subventions, au profit

- Du **Club cycliste du Boulou** pour un montant de 5 000 euros (1ère subvention)
- De l'**Amicale des Anciens Guérilleros Espagnols** pour un montant de 3 000 euros (Subvention dédiée à la cérémonie des Guérilleros)
- De la **Gymnastique Rythmique** en vue d'un déplacement aux Championnats de France pour un montant de 4 000 euros (Subvention dédiée à la participation aux championnats de France)

Avez-vous des questions ?

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je suis favorable pour ces avances. Pour les guérilleros, je pense que c'est la subvention annuelle, c'est une anticipation.

Je suis étonné car nous sommes le 24 avril, le prochain conseil municipal est le 30 mai. Cela veut dire que les subventions, au mieux seront versées aux associations fin juin, en étant confiant.

Je ne vais pas parler de toutes les associations, mais certains présidents m'ont saisi pour demander de faire cette remarque. Les subventions sont votées trop tard, les dossiers ont été déposés date obligatoire le 31 mars.

Je pense que l'on aurait pu profiter de ce conseil, cela vous laissait trois semaines pour examiner une quarantaine de demandes de subventions. Je l'ai fait pendant douze ans, Monsieur FAUCON, et nous savons quel travail cela demande, mais c'était jouable.

Je regrette parce que des associations ont des difficultés financières. Je vous rappelle que l'on vote un budget au mois de décembre, ce qui est extrêmement rare pour des communes du Département. C'est une force énorme que l'on renverse car nous ne sommes pas réactifs. Je trouve cela dommage.

Je prends comme exemple, même si je n'aime pas parler de la Maison des Jeunes, car nous sommes en conseil municipal, mais c'est l'association que je connais le mieux. On a dû pleurer à la communauté de communes pour avoir l'avance de la subvention le plus vite possible car nous n'avons aucune réponse de votre part.

Et cela est multiplié par beaucoup d'associations.

Je vous alerte sur le fait qu'il est de plus en plus dur de trouver des bénévoles, de plus en plus dur de faire vivre les associations sur la commune et vous allez voir que cet été cela va être encore plus compliqué.

Essayez d'être réactifs, sincèrement.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Cette réflexion est exacte. C'est pour cela que nous avons décidé que nous voterons les prochaines subventions au mois de décembre.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Alléluia, voilà une réponse qui me va bien. Sauf que financièrement certaines associations ont un exercice financier à cheval sur l'année. Et certaines, notamment la nôtre avons les comptes de résultats en février. Vous allez nous demander des éléments que nous ne pourrons pas vous fournir.

Fin décembre, on n'est pas obligé de voter les subventions, on peut les voter en février ou en mars. Il suffit de mettre des délais. Sauf qu'entre fin décembre et juin, il y a six mois.

On peut s'adapter si on met un délai de dépôt des dossiers au mois de février, on a suffisamment de conseils municipaux pour pouvoir passer les subventions.

Franchement, certaines associations « galèrent » vraiment

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Si vous n'avez pas d'autre questions, je vous propose de passer au vote.

## **Le conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE**

☛ **D'APPROUVER** pour l'année 2023 l'octroi des subventions aux associations selon la répartition définie ci-dessus et suivant les votes précités.

☛ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires afin que lesdites subventions soient versées aux associations.

### **AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROGRAMME WATTY 2023-2024**

#### **Intervention de Monsieur Christian ERRE**

Il s'agit de renouveler le dernier volet de trois ans de l'association WATTY. C'est un programme qui permet aux enfants de se familiariser avec les économies d'énergie et d'eau. C'est un programme qui dure depuis trois ans et nous abordons la troisième et dernière année.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la prolongation de cet avenant.

## **Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE**

☛ **D'APPROUVER** la convention de partenariat à passer avec la société Eco CO2,

☛ **DE FIXER** les conditions générales de mise en œuvre du déploiement du programme de sensibilisation aux économies d'énergie WATTY à l'école,

☛ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Merci Monsieur ERRE. L'ordre du jour étant terminé, je vous propose de passer aux questions diverses proposées par le groupe « Ensemble, continuons la dynamique » avec une question, une réponse.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On ne va pas jouer au même jeu en permanence, je suis têtu moi aussi. Une question, une réponse, cela n'existe pas sur le règlement intérieur donc vous n'avez pas à l'appliquer. Si votre réponse ne nous satisfait pas ou est trop vague, nous vous en poserons une autre, Monsieur le Maire. Cela s'appelle un débat démocratique.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Pouvez-vous nous faire un point sur l'avancée des travaux de l'école maternelle ? Nous sommes sur la deuxième année au titre de l'autorisation de programme, pouvez-vous nous préciser le montant liquidé à ce jour et le montant global restant dû ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pour vous rappeler qu'actuellement, il y a sept toitures qui ont été réalisées sur les salles de classes et dans ces classes les faux plafonds et l'électricité sont terminés. Dans le hall d'entrée, les plafonds et l'électricité sont terminés, les menuiseries sont posées sur l'ensemble du bâtiment. Il manque encore le sas d'entrée.

Il y a les déposes anciennes de la pompe à chaleur qui vont se renouveler.

A ce jour, réalisation de toitures, de faux plafonds et d'électricité, réseaux informatiques dans les coursives et les bureaux administratifs.

La rampe PMR qui sera extérieur côté cour sera réalisée aussi. La réfection des enrobés sur la cour, la rampe PMR sur l'accès parking piscine et la pose des sols souples dans les classes 1 à 4.

L'étanchéité d'ensemble des ouvrants des toitures terrasse sera réalisée aussi.

Et enfin pour les vacances d'été, nous serons sur la réalisation des toitures en salles des jeux et cantine.

La rampe d'accès menuiserie sas, la pose VMC, chauffage, climatisation et photovoltaïques la pose de sols souples en classes 5, 6 et 7 avec les ferronneries.

Et enfin l'isolation extérieure.

Voilà en ce moment où nous en sommes et tout cela devrait être terminé pour la rentrée 2023.

Je n'ai pas le montant avec moi.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur le Directeur Général des Services, nous voulions connaître les montants qui étaient liquidés et le montant global restant dû sur l'autorisation de programme. On peut l'avoir ?

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Au budget de la commune sur cette opération est inscrit 1 413 600 euros, et en réalisé nous sommes actuellement à 1 287 000 euros. Bien évidemment, fin mai vous pourrez examiner cela plus en détail avec le compte administratif par opérations et le budget supplémentaire ensuite.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Désolé de vous contredire mais au niveau du compte administratif on sait ce qu'il y a, vu qu'il y avait très peu. C'est pour cela que je vous posais la question sur l'autorisation du programme.

Monsieur le Maire nous a expliqué, au moment du vote du budget, que l'on avait liquidé une centaine de milliers d'euros sur l'autorisation du programme la première année et que tout était basculé sur 2023.

Donc, le compte administratif ne va pas nous éclairer sur le montant liquidé dont vous faites état.

Vous êtes 1 287 000 euros sur 1 413 600 euros

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

C'est ce que j'ai en engagé

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

D'accord. Est-ce qu'il y a un risque d'avenant sur ce dossier ?

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

A ma connaissance, non. Je n'ai pas d'informations.

Vous avez raison, sur le compte administratif 2022, vous n'aurez qu'une partie du programme qui a été initiée l'année dernière. Mais vous aurez, aussi, au budget supplémentaire l'ensemble des crédits de paiements inscrits et l'état des réalisations.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Si j'ai bien compris, on part sur une réalisation pour la rentrée 2023

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si rien ne s'oppose, à la fois sur le plan météo et suivi de chantiers, c'est réglé pour la rentrée 2023.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Ecole élémentaire : pouvez-vous nous donner le planning prévisionnel des échéances à venir : concertation avec les différentes parties, lancement de la procédure d'appel d'offre... jusqu'au début des travaux que vous aviez annoncé au titre de cette année 2023 ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

L'école élémentaire n'a malheureusement pas pu bénéficier de la stratégie financière qui permettait un entretien de l'ensemble du patrimoine, et donc n'a pas fait l'objet d'opérations de rénovation et de réhabilitation qui aurait dû s'installer dans la durée depuis plus de 60 ans.

Ce patrimoine nous présente aujourd'hui une addition autour de 2 400 000 euros que l'on va tenter de réduire encore. Déjà, en sécurité incendie, je me suis occupé de réduire un peu les systèmes d'alarme et derrière nous avons des systèmes de fenêtres qui seront à changer ou pas.

Nous sommes en train de finaliser ce plan de lancement avec les rationalisations afin de rendre le projet à la fois soutenable économiquement et lancer ensuite les marchés de travaux.

Le planning fait partie de la réflexion pour optimiser les coûts au regard de notre récente expérimentation de la maternelle.

Il reste quand même là-dessus beaucoup de choix de versements de nos partenaires, et nous sommes en train de les valider.

A partir de là, que l'on puisse courant 2023 débiter les travaux sans être certain de pouvoir les commencer pendant les vacances.

Nous avons parlé avec le Directeur de l'école pour commencer des travaux en rez de chaussée en faisant du barriérage dans la cour permettrait d'avancer le chantier, même si nous le démarrons un peu plus tard.

Voilà où j'en suis pour le moment.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Vous avez fait des réunions préparatoires avec l'équipe de la communauté éducative ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

L'architecte a dû transmettre les plans à l'équipe éducative.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Vous nous avez expliqué une fois que vous comptiez changer l'entrée/sortie de l'école.

Est-ce que c'est prévu dans le montant global ?

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Monsieur le Maire l'a rappelé mais ce n'est pas le seul patrimoine communal et pas la seule commune qui se retrouve avec un patrimoine à rénover qui n'a pas été rénové depuis des décennies. C'est le cas de l'école Ce qui signifie qu'en une fois, il faut sortir, de ce que je découvre, un volume qui est énorme 2 400 000 euros pour la rénovation et la réhabilitation.

Ce n'est pas simple de boucler le plan de financement. On cherche à la fois des pistes de rationalisation de la dépense et des pistes d'optimisation des subventions dans tous les sens et avec l'ensemble des partenaires.

Sur l'aspect du travail de concertation avec les équipes, avant de lancer une réflexion ou des alternatives, il fallait avoir un feu vert politique, savoir si l'on pouvait partir sur un programme de chantier pendant les vacances scolaires. Ce programme a des avantages pour l'équipe pédagogique, pour les enfants, etc...

Il a un très gros inconvénient, c'est qu'il dure longtemps et qu'il génère des coûts assez importants.

Il y a d'abord une réflexion de savoir si l'on peut, de façon alternative, imaginer un autre scénario comme l'expliquait Monsieur le Maire. C'est pour l'instant une réflexion technique qui doit avoir lieu avec la maîtrise d'œuvre et ensuite l'évoquer avec l'ensemble de la communauté éducative, les parents, les enseignants, etc..., pour voir si c'est soutenable aussi d'un point de vue pédagogique.

C'est un équilibre fragile à trouver sur ce sujet.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

D'autant que c'est une grosse école avec 300 élèves, c'est quand même une grosse problématique d'envisager de faire des travaux dans le temps scolaire. Cela va être compliqué de demander de nouveaux aménagements.

La chose que l'on a aussi c'est de partir sur une rénovation, on a voté le plan de subventions au dernier conseil municipal et ce qui va être intéressant aussi, c'est de prévoir dans les appels d'offres les économies d'eau avec des boutons poussoirs, les toilettes.

Ce que demandait l'équipe éducative, c'est un peu plus de toilettes sur place et plus dans les étages. Cela va être globalement intéressant.

A quelle date est prévue la restitution des trois schémas directeurs : eau, assainissement et pluvial ?

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

On a pris livraison des schémas directeurs et la réflexion est en cours sur le format. Est-ce que l'on se contente de le faire en commission travaux ou est-ce qu'on le passe en conseil municipal au risque de finir de vous endormir ?

On est dans cette réflexion. Il y a les trois schémas directeurs, à savoir les eaux potables, les eaux usées et le pluvial.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Sur la commission, je ne me souviens même plus quand a eu lieu la dernière commission urbanisme.

Moi, je ne m'endors pas en conseil municipal.

Il est très intéressant de réunir la commission urbanisme.

Vous dites que vous avez eu la livraison et quelque chose m'intéresse et nous en avons débattu l'autre fois. Il y a une question sur la rue Neuve, est-ce qu'elle était catégorie 1 ou pas ?  
Est-ce que vous avez réussi à la faire catégoriser dans les priorités ?

**Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

De mémoire, oui. Je ne sais plus si c'était en eaux usées ou en eau potable ou les deux. Je n'ai pas la réponse. Nous avons aussi un problème sur les eaux pluviales.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Petite remarque sur ce qui a été dit. Une commission ne vote pas, elle donne un avis. Donc, quoiqu'il en soit on devra le passer et en commission et en conseil municipal.

Le schéma directeur, sachant que c'est un document maître en matière de réseaux, il serait malvenu de ne pas le présenter en conseil municipal.

Charge à vous de le retravailler pour le rendre ludique et c'est le « job » de celui qui fera la présentation. Mais en tout cas, bien sûr qu'il faut le présenter en conseil municipal et « promis, nous boirons beaucoup de café pour tenir jusqu'au bout », mais vous pouvez compter sur nous.

**Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

A mon avis, il ne devrait pas y avoir de vote pour les schémas directeurs, donc ce sera une présentation. Il peut y avoir vote pour le plan d'investissement au niveau de chaque budget et c'est ce qui conditionne les subventions.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Pour lui donner une force probante et que ce soit opposable au tiers, il faut bien le voter en conseil municipal. Et j'avoue que l'on aurait du mal, si on ne sait pas ce qui est priorité 1 en fonction des réseaux, etc..., de justifier des travaux que vous décideriez vous « en off ».

Le schéma directeur nous aide à cerner l'opportunité de travaux sur une zone. Si vous ne le présentez pas, je pense que je vais « râler » un petit peu, et quand je dis « râler » le mot est faible.

C'est un document ultra important. C'est comme si vous ne nous présentiez pas la révision du PLU, parce que c'est pénible. Il faut arrêter.

Moi, qu'on m'explique qu'il faut mettre des boutons presseurs, qu'il faut fermer les fenêtres, ça me saoule un peu.

Par contre, ces documents-là qui sont maître en matière de gestion communale, il faut quand même les présenter. En plus, ce n'est pas un document qui est polémique.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Ce sera arbitré en temps voulu.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Avez-vous avancé sur la cession de la parcelle VOIVRAY pour un complexe hôtelier que vous nous aviez annoncé depuis 2021 ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

La personne qui devait venir nous a lâchés. Comme vous le savez, nous avons des avancées avec le groupe ACCOR qui se dit intéressé et qui était en recherche du porteur de projet. Deux autres porteurs de projet semblent également montrer un intérêt.

A partir de là, et compte tenu du contexte inflationniste du moment, nous sommes attentifs aux offres qui pourraient nous être faites pour ce terrain.

Pour l'instant, je suis en absence de retour.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Au niveau du groupe ACCOR, si je vous suis cela n'a pas avancé. J'ai ouï dire par la personne qui vous a fait la demande qu'elle voulait faire autre chose qu'un groupe hôtelier et qu'elle a eu une fin de non-recevoir.

Est-ce que c'est vrai ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Sur le quelqu'un en question, il y en a un qui avec la communauté de communes trouvera son terrain sur le macro lot au-dessus du parc d'activités d'en Cavailès.

Pour l'autre, je n'ai pas eu d'informations dignes de ce nom en ce qui me concerne.

### **Intervention de Monsieur Florent GALLIEZ**

Avec une situation climatique qui se dégrade depuis plusieurs années, et qui s'est accentuée sur le département depuis 2020, pensez-vous toujours qu'il était judicieux de vous lancer dans un programme massif de plantations d'arbres sur l'ensemble du territoire ? Avez-vous idée du nombre d'arbres morts et du coût financier pour la commune ?

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Le programme massif de plantations d'arbres a été réalisé environ pour 70%.

Nous avons pris les plantations à la pépinière départementale et récupéré des arbres sur les terrains du collège du Boulou. Les arbres morts seront évidemment remplacés.

Quant à l'arrosage, nous prenons sur les puits et sur la fontaine Llauze qui coule à flot et dont l'eau s'en va dans l'égout. Nous remplaçons les citernes par cette eau.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous faites bien de parler de la pépinière car on vous l'avait conseillée en 2020 ; vous nous aviez « ri au nez ». Toutes les commandes étaient faites chez Arnaudies, vous vérifierez les procès-verbaux des conseils municipaux de 2020 et 2021 ;

Ce n'est pas parce qu'ils sont à la pépinière, que l'on doit les laisser « crever ».

On vient de faire une heure et demie sur un sujet hautement sensible d'une denrée rare qui est l'eau potable et même la réutilisation des eaux usées.

La question est plus que pertinente et beaucoup de monde la pose.

Est-ce que vous continuez dans ce processus de planter des arbres malgré tout cela ?

Est-ce que vous allez freiner ?

Quelle est votre politique en la matière ?

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Nous allons arrêter car nous sommes en période de sécheresse, mais ceux qui sont plantés il faut les arroser.

### **Intervention de Madame Nadège HOFFMANN**

Le but au départ était de planter des arbres pour rafraîchir. Il y a trois ans, nous n'avions pas de soucis d'eau, on parlait même pas de fermer la piscine.

C'est par rapport au réchauffement climatique que l'on plante des arbres.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Les premiers arrêtés préfectoraux de restrictions de l'usage de l'eau datent de 2017.

Ce qu'il faut quand même bien comprendre c'est que l'on ne peut plus arroser les espaces verts, que ce soit avec de l'eau récupéré, je ne connais pas les sources que vous avez citées, on ne peut plus clairement arroser les végétaux, on ne peut plus pomper sur les puits de la commune.

Monsieur PACULL nous a dit que nous étions passés « à deux doigts » d'avoir une amende.

Si vous continuez, vous allez planter des arbres que vous ne pourrez plus arroser.

Attendez, vous allez demander une dérogation après avoir dit aux bournonnencqs que vous fermez la piscine dans une volonté de restrictions d'eau. Là vous nous dites que vous allez peut-être demander une dérogation pour planter des arbres. Je dis que cela peut attendre le printemps que la situation s'améliore.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Je n'ai pas demandé de dérogation pour arroser

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Ce n'est pas vous Monsieur FAUCON, mais Monsieur GREZES qui le disait hors micro.

J'ai bien compris ce que vous m'avez expliqué Monsieur FAUCON, je répondais juste à Monsieur GREZES.

**Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Comme je le dis, nous avons arrêté les plantations.

**Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Ce que j'aurais aimé, c'est de nous dire concernant les fleurs « voilà, on va faire cet effort-là. La totalité de la commande, on essaie de la décaler à l'automne »

**Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

C'est ce que j'ai dit, elle est partagée en deux. Le pépiniériste les a mis en plantation. Soit on les laisse chez lui et on paye, soit on distribue les fleurs

**Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

On ne pourra pas les arroser. Vous allez les planter, c'est dommage. Vous pourriez négocier avec le pépiniériste

**Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Qu'est-ce qu'il en fait des fleurs le pépiniériste ?

**Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Peut-être fallait-il anticiper ?

**Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Au mois de janvier, quand j'ai passé la commande il n'y avait pas de sécheresse. Les pépinières et les fleuristes ne sont pas fermées.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On suivra cela de près. Faites preuve de bon sens, et il n'y aura pas de difficultés. Attention aux termes utilisés, les règles sont les mêmes pour les puits que pour les robinets. Si j'habite au Boulou et que je possède un puits, je peux m'en servir car la Mairie s'en sert. Il va falloir être très prudent dans la communication.

**Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

C'est pour cela que l'on a vu à la fontaine Llauze de l'eau qui coule à flots et nous sommes en train de remplir les citernes.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Si c'est de l'eau perdu, tant mieux pour les fleurs.

Pouvez- vous nous donner des précisions sur l'avancée du projet Pyrénéo ? Quelle décision a été prise par le syndicat mixte lors de la réunion que vous nous aviez annoncée au précédent conseil municipal ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Compte tenu des enjeux juridiques, financiers et techniques, le comité syndical de l'Autoport a décidé de donner au porteur de projet comme date butoir le 31 mai prochain pour que toutes les conditions soient réunies.

Si à cette date la vente n'a pas eu lieu, c'est le comité syndical qui enclenchera les procédures pour sortir de cet engagement et relancer un nouvel appel à projet.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous imaginez bien « une question, une réponse » n'a pas de sens, la preuve, c'est un élément que nous n'avons pas.

J'ai compris que vous lui donniez jusqu'au 31 mai prochain pour vous apporter des garanties bancaires ? Garanties qu'il n'avait pas les deux fois où il n'est pas venu signer.

Je ne comprends pas.

Est-ce qu'il vous a rassuré sur la faisabilité du projet, vous en tant de Maire du Boulou ?

Ce n'est plus une question, c'est presque personnel. Ce n'est pas au syndicat mixte, c'est au Maire du Boulou que je le demande

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous savez à quel point j'ai été malmené médiatiquement par je ne sais pas quel artifice, et les relations avec Monsieur GOMEZ n'étaient pas « au beau fixe » à moment donné. C'est pour cela que je n'ai pas de grand retour direct en tant que Maire.

Mais, il y a des choses qui évoluent malgré ce sur le plan urbanisme car des permis ont été validés.

Il est vrai que c'est un autre sujet, mais qui montre que nous ne travaillons pas à fonds perdus pour faire des projets qui n'arrivent pas à terme, me semble-t-il

De toute façon, le syndicat mixte a bien décidé d'une réunion début mai, après un entretien que l'on aura également début mai pour voir les décisions à prendre d'ici la fin mai.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Le but n'est pas de refaire un conseil municipal là-dessus, mais j'essaie de rebondir sur les éléments que vous nous apportez. Vous avez fait le choix de continuer avec Monsieur GOMEZ et je n'y suis pas favorable et ce depuis le début.

Est-ce que vous avez exposé les éléments que je vous ai indiqués en conseil municipal ?

Là aussi, la rue m'a dit que j'étais un menteur, que j'inventais des éléments diffamatoires en conseil municipal, vous savez que la rue parle beaucoup, vous le disiez pour vous mais c'est vrai pour tout le monde.

J'ai toujours les éléments à votre disposition, je pense vous avoir alerté sur des faits concrets qui auraient dû vous alerter depuis un petit moment, mais vous faites « la sourde oreille » en la matière.

Faire confiance en quelqu'un à qui on ne peut pas avoir confiance, c'est dangereux pour la commune.

Ce projet-là, qu'il puisse payer 1 500 000 euros, j'ai un doute. Imaginons qu'il trouve la somme, on est quand même les « pieds dans le tapis ».

Le syndicat mixte du distriport aurait dû par prudence prendre la décision de repartir direct sur un appel à projet.

On va perdre encore trois, quatre mois. Vous m'avez dit 31 mai, cela veut dire que juillet/août c'est réglé.

On va lancer un projet d'appel d'offre en septembre, si cela ne passe pas, cela veut dire un an de plus dans la procédure et vous savez que c'est long.

Si vous nous aviez écouté dès le début, on n'en serait pas là malheureusement

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous avez entièrement raison sur le principe. Mais pour le moment j'attends d'avoir ces preuves et on en rediscute en fin de mois.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

On vous a évoqué la question du principe de prudence et vous refusez ce soir de répondre aux questions que je vous ai posées lors du dernier conseil municipal et qui portait notamment sur cette problématique.

Tous les conseillers municipaux des différentes oppositions vous ont alerté sur ce problème, et à part de nous dire que l'on vous avait insulté, que vous n'étiez pas content et que j'avais été méchante, cela a été la seule réponse. Aujourd'hui, on vient de démontrer que finalement toutes les alertes, la notion de précaution et la notion de prudence, vous n'en avez « rien à faire ».

On se retrouve dans une situation très compliquée pour la commune, compliquée pour l'entrée de ville, compliquée à plusieurs égards, ce n'est pas un scoop car on vous l'a dit.

Après, que vous preniez une décision de dire « je ne vous répondrais pas, vous êtes méchants, et on verra pour la suite », très bien.

En attendant, l'été démarre, on ne sait pas où l'on va, ni pour ce projet, ni pour d'autres choses.

Vous parliez d'attractivité et de la nécessité d'avoir une commune attractive, on parle d'une entrée de ville et d'une sortie d'autoroute, j'é mets encore les plus grandes réserves et les plus grandes craintes quant à vos choix futurs.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vous ai entendus et je vous donne rendez-vous avant le 31 mai.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Parfait, et merci de nous avoir donné l'élément. J'ai su que vous lui aviez donné un délai supplémentaire.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Ce n'est pas François COMES, c'est le comité syndical.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Une fois de plus, l'ensemble du comité syndical n'est pas concerné comme la Mairie du Boulou. C'est là que je voulais en venir, c'est chez nous.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Pas tout à fait

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il y a une histoire d'argent, on va parler franchement. Je le connais le dossier, j'ai siégé au syndicat mixte pendant 12 ans.

Le conseil municipal de Céret a décidé de créer une commission sur l'avenir du cinéma au sein de leur commune. Dans l'hypothèse probable où le multiplexe ne s'implante pas au Boulou, qu'envisagez-vous pour maintenir cette offre culturelle sur notre commune, sachant que le bail se termine le 31 décembre 2023 ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Effectivement, la convention avec le propriétaire est reconduite pour un an. On verra si l'année 2023 sera l'occasion d'étudier le devenir de cette offre culturelle à la fin de l'année. On attend la fin de ce contrat et on verra d'ici-là.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Vous anticipez toujours aussi peu ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Monsieur LAPORTA a annoncé qu'il partait à la retraite

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous l'avez aidé, quand même. Vous êtes le seul maire qui ne lui ait pas accordé un bail pour la durée du mandat, depuis Monsieur SALGAS.

**Intervention de Madame Claudine MARCEROU**

Nous avons appris que le cabinet médical de la rue de la République était transféré au Centre du Vallespir ainsi que deux probables départs de médecins. Pouvez-vous nous rassurer sur le nombre de praticiens à court terme présents sur ce cabinet et sur la commune ?

En sachant que sur quatre médecins qu'il y avait, deux s'en vont. On se retrouve donc sur Le Boulou avec deux médecins qui ne resteront pas si elles se retrouvent seules.

Que fait-on ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

L'offre de soins est une mission régalienne de l'État, on est bien d'accord ?

Les professions libérales ont une totale liberté de s'implanter où elles le souhaitent. Je suis bien placé pour le savoir.

Avec mon équipe et un bon nombre de communes, ce sujet est devenu un enjeu et nous nous attelons à y répondre, d'abord en créant un pôle de médecine libérale de proximité, comme vous le savez au centre du Vallespir, mais aussi par l'intermédiaire d'une commission de santé, prévention et risques sanitaires que nous allons créer d'ici la fin mai.

On proposerait la coordination au docteur Pierre VERCLYTTTE ici présent, déjà très impliqué sur ces politiques publiques. Je vous invite à participer activement aux travaux de cette future commission.

#### **Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTÉ**

Merci à l'équipe de Monsieur FRANCES pour cette question. Cette même question, je vais la poser à Maître QUINTANA et à Monsieur GRANAT pour savoir si vous avez aussi une question à poser afin que nous puissions aller plus vite.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je suis très sensibilisée à la question car je suis trésorière d'une association qui s'appelle « Horizon Réseau Santé », qui travaille avec des médecins, des pharmaciens, des professionnels de santé.

Nous accompagnons des professionnels qui veulent s'implanter sur le secteur, qu'ils s'agissent de médecins généralistes, de kinés, d'infirmiers, de dentistes, car on est dans une zone déficitaire.

Malheureusement, quand on parle d'attractivité la problématique est toujours la même. Les médecins se retrouvent seuls, nous avons deux médecins autour de cette table de conseil municipal qui croulent sous deux problématiques, à savoir la solitude et le poids administratif.

#### **Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTÉ**

Pardon, je vous ai demandé une question. Je ne vous ai pas demandé de faire un diagnostic territorial de santé.  
Merci

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

De rien. Ce que j'attends puisque vous avez des solutions sans avoir besoin de faire un diagnostic, il faudrait peut-être proposer des choses concrètes sur la commune. On parlait d'attractivité, les médecins viendront que s'ils trouvent quelque chose d'intéressant à venir y faire.

Quelles sont vos solutions, Monsieur le Maire ? Très bien, vous prenez la parole

#### **Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTÉ**

Merci Monsieur le Maire, je prends la main.

Monsieur FRANCES, Madame MARCEROU, avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais vous faire quelques remarques et vous poser quelques questions auxquelles vous aurez tout le loisir de répondre à la fin de mon intervention.

Monsieur FRANCES, quelle est donc l'utilité pour les patients du territoire de lancer de l'huile sur le feu ?  
Quelle utilité, à moins d'être en campagne électorale ?

On me fait parvenir une capture d'écran de votre page Facebook où vos propos démontrent que quand on ne connaît pas le sujet, et je crois que c'est votre cas, il vaut mieux se taire que de colporter des âneries.

Vous dites « sans l'appui du Maire, les médecins n'ont pas d'autre choix que de se déplacer au centre du Vallespir ». Voilà une exceptionnelle et magnifique ânerie.

Vous dites « nous déplorons l'inaction du Maire et de son équipe »

Moi aussi, j'ai des questions à vous poser.

1 - Qu'avez-vous fait Monsieur FRANCES, Madame MARCEROU en 2016/2017/2018 et 2019 pour la santé du territoire ?

Qu'avez-vous fait Madame MARCEROU pour la santé du territoire alors qu'il n'y avait ni crise financière, ni crise sanitaire ?

2 - Où sont vos propositions concernant les problèmes de santé du territoire dans votre programme électoral, zéro il n'y en a pas. Dans votre programme électoral, vous n'avez aucune proposition de santé sinon des propositions pharaoniques pour reprendre une expression que vous utilisez très souvent.

3 - Qui loue et qui reçoit les loyers du cabinet médical de la rue de la République ? un cabinet médical, un ERP « hors normes »

4 - Pourquoi donc les médecins qui y exercent depuis tant d'années n'ont jamais pris l'initiative d'investir dans un cabinet médical digne de ce nom ? Pourquoi alors que vous, en bon gestionnaire, savez mieux que quiconque l'intérêt d'un tel investissement ? Ces médecins ont un exercice libéral. Leurs problèmes ne concernent qu'eux-

mêmes. Leurs problèmes, je dis bien leurs problèmes ne concernent aucunement la municipalité qui n'a rien à leur proposer. Si vous n'avez rien fait en 2017, 2018, 2019, je vous dis c'est tout à fait logique.

Preuve en est : un des médecins de ce cabinet quitte le territoire fin juillet. Pouvons-nous, en tant que commune la retenir ? Non. Quand on lui pose par écrit la question d'un éventuel successeur, elle ne répond même pas.

Quand un membre de notre majorité leur propose de les aider : recrutement, navette, signalétique, elles ne répondent pas.

Quand la secrétaire de direction leur propose d'organiser une rencontre, elle se prend « une souffiante ». Elles sont professionnelles libérales et c'est ainsi que vous aussi ne vous êtes pas mêlés de leurs affaires. Alors, n'allez pas nous le reprocher.

Faut-il publier les nombreux messages que nous avons envoyés et leurs rares réponses hors sujet, limites condescendantes. Cela vous met mal à l'aise, c'est tout.

Malgré cela Monsieur FRANCES, nous sommes au travail et je ne vous en veux pas de l'ignorer car c'est un long travail dans l'ombre qui portera ses fruits dans quelques années. Nous sommes au travail depuis janvier 2020 et ça avance.

Il me faudrait deux jours et une nuit pour vous expliquer ce que sont

- un contrat local de santé,
- une communauté professionnelle territoriale de santé,
- une maison de santé professionnelle,
- etc...

Je peux vous affirmer que si le cabinet médical obsolète de la rue de la République trouve refuge au CSMR le Vallespir, nous y sommes pour beaucoup.

Nous allons conclure par une note positive et deux propositions constructives, à savoir :

- il y aura dans environ quatre ans un HPR construit par l'UGECAM de 120 lits avec 8 cabinets médicaux de consultations... Nous y travaillons depuis quelques années et je n'ai jamais dit que l'HPR nous appartenait, vous perdez vos nerfs. Un HPR est un hôpital public et son intérêt est de pouvoir y inclure de la médecine privée.
- le sujet étant du domaine de Régalien, nous n'allons pas y « passer la nuit ». L'enceinte du conseil municipal n'est pas faite pour cela.

Comme tous les conseillers municipaux, nous avons un droit de parole illimité.

Vous ne connaissez pas les problèmes du territoire. Madame MARCEROU, est-ce que vous connaissez la problématique de santé de notre territoire et récemment la situation laissée par le docteur GOHIN ?

Comment se fait-il que j'ai dû, il y a huit jours, me rendre auprès du conseil de l'ordre des médecins, interpeler l'ARS, interpeler Monsieur le Sous-Préfet pour appuyer ma proposition de solution auprès de la CPAM ?

Le docteur GOHIN est un médecin libéral et cela prouve que c'est régalien et nous ne devons pas nous en mêler.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Sur la prise de parole illimitée, on nous a « coupé le sifflet ». Si vous voulez de la prise de parole illimitée, je peux vous assurer pouvoir tenir jusqu'à demain matin.

La vie privée du docteur GOHIN lui appartient et n'a pas à être évoquée en conseil municipal qui est une audience publique. En termes de confraternité, de déontologie, du respect de la vie privée et de simple courtoisie, je trouve cela déplacé.

Quand on parle à Monsieur le Maire et qu'on lui dit qu'il a la police de la séance, très bien. Mais l'arbitrage de la police de la séance doit se faire au niveau de tous les conseillers municipaux.

Si Monsieur VERCLYTTE prévoit d'adresser des questions, si nous nous devons les communiquer dans les 48 heures à l'avance, moi je suis désolée mais je n'étais pas destinataire et quand j'ai essayé de répondre, je n'avais pas prévu que c'était une réponse destinée à pouvoir montrer l'incompétence des conseillers municipaux qui sont autour de cette table.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il s'agissait de réponses importantes à apporter

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Ce n'était pas des réponses, mais des questions puisque chaque phrase a été annoncée comme une question.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Un, ce n'était pas des questions, vu que c'était par rapport à une publication faite au nom de ma liste en assumant tout ce que j'ai écrit. Vous allez voir que vous m'avez totalement décontenancé, Monsieur VERCLYTTE. Je ne sais plus, je suis perdu.

Cette publication a été faite dans un cadre public sur Facebook signée par mon équipe et par moi-même. Tout ce que j'écris, je l'assume et je l'avais déjà dit à un de vos conseillers municipaux. Si les publications Facebook doivent faire l'objet d'un débat en conseil municipal, il faut me le dire car je vais créer des publications mensongères avec des pseudonymes improbables.

Vous n'avez pas à débattre d'une publication sur Facebook et apparemment vous êtes plus connaisseur en médecine qu'en matière de droit et Maître QUINTANA pourra vous aider à ce niveau-là.

Ce sont des déclarations qui n'ont pas été faites en conseil municipal, qui ne me sont pas opposables en conseil municipal, premier élément.

Deuxième élément, sur mon programme il n'y avait rien en matière de médecine, pas plus que sur le vôtre. La problématique s'est accélérée ces dernières années. En 2017/2018/2019 on avait six médecins sur la commune, là on risque d'en avoir trois. Je pense qu'il y a une accélération de la crise.

Vous dites 2017/2018/2019, vous n'avez rien fait. Un, je n'étais pas Maire, j'étais adjoint. Donc la responsabilité ne m'incombe pas en direct même si je faisais partie de l'équipe et je l'assume.

Sur le programme en 2020, nous n'avions aucune proposition en la matière, car il n'y avait pas « le feu ».

Non, maintenant que j'ai le micro, vous n'allez pas m'interrompre.

La situation s'est dégradée par le calendrier.

Ce que j'ai mis en avant dans la publication, c'est que vous aviez rencontré, peut-être même pas vous car je ne savais pas qui vous étiez Monsieur VERCLYTTE, sincèrement je vous ai découvert un mois après les élections, et me dire que vous connaissiez la commune du Boulou sur laquelle vous n'avez pas exercé, ce qui est totalement l'inverse de Madame MARCEROU qui a exercé pendant plus de 40 ans, et elle le fait encore.

Les donneurs de leçons il y en a beaucoup.

Vous me dites que vous travaillez depuis 2020, ok. Vous travaillez comment ? La seule décision qui sorte de terre c'est un HPR dans 4/5 ans, on m'a dit 5 ans.

Vous cédez à l'UGECAM une parcelle de 2 hectares qui appartient à la commune d'une valeur marchande incroyable vu que c'est du terrain à bâtir pour qu'il refasse une clinique.

Et ce qui m'a été dit par les médecins, moi je ne citerais pas les noms, c'est que l'UGECAM par le fait d'accueillir des médecins sur la structure leur permet d'avoir des lits supplémentaires. C'est peut-être une grosse bêtise, mais je le dis, contrairement à vous.

Vous en tant qu'élu, vous profitez d'une opportunité commerciale pour l'UGECAM qui va vendre plus de lits, donc qui va faire plus d'argent car on est quand même sur des rapports lits – prestations.

Vous surfez là-dessus pour dire qu'il y a un nouveau cabinet qui se déplace à l'UGECAM, non je fais comme vous, je vais vous ignorer, je sais le faire aussi. Je n'ai peut-être pas vos connaissances, mais je travaille beaucoup et pas que depuis 2020.

Le bâtiment rue de la République était dégradé et pour deux médecins, il était compliqué de supporter le loyer et les charges étaient peut-être un peu trop importantes. Ils n'avaient pas d'autres options que d'accepter l'invitation de l'UGECAM, pas du Maire du Boulou. Car l'UGECAM, ça aurait été vous ou moi aux manettes, c'était pareil. Eux, ils étaient intéressés pour avoir des médecins.

J'ai dit que lorsque la commune achetait des bâtiments 180 000, 194 000 euros pour les démolir, peut-être que si l'on avait envisagé, en début de mandat avec un début de « vaches maigres » en matière de médecine généraliste sur la commune, d'aménager un bâtiment à un coût peut-être de 300 000/400 000 euros, mais on aurait fait une proposition concrète. Non, nous on achète et on détruit.

Je vous invite à lire ma publication Facebook, vous pensez ce que vous voulez Monsieur VERCLYTTTE, cela s'appelle utiliser des fonds publics.

Alors quant à vos jugements sur un tel médecin et un autre médecin, j'ai la chance de tous les connaître. Madame MARCEROU qui est une amie et à qui je vais laisser la parole pour lui permettre de vous répondre, et sachez que je suis prêt à défendre ma collistère.

On est dans du n'importe quoi, vous bénéficiez d'une opportunité et tant mieux pour vous que le cabinet se déplace à l'UGECAM et merci à eux de l'avoir proposé. Dans le cas inverse, je ne sais pas où les médecins seraient allés ; elles auraient peut-être même quitté la commune. Il faudra leur demander car je n'ai pas la main.

J'ai eu connaissance d'une entrevue entre les médecins et vous Monsieur le Maire et sans Monsieur VERCLYTTTE pour cette rencontre. Il m'a été dit qu'aucune proposition concrète, hormis les travaux de réfection très conséquents du bâtiment rue de la République, n'avait été proposée.

Vous connaissez très bien les propriétaires de ce bâtiment, une est parmi nous et un est absent pour cause de santé. Il n'y eu aucune négociation avec les propriétaires. Oui ou non ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Dans ce cadre-là, on avait fait des propositions qui avaient été agréées par les médecins mais qui n'ont pas donné suite.

#### **Intervention de Madame Claudine MARCEROU**

C'est faux

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pourquoi vous me dites ça ? De quel droit vous me dites une chose pareille ?

J'étais présent à leurs côtés, c'est vraiment un scandale

#### **Intervention de Madame Claudine MARCEROU**

Mes collègues m'ont dit qu'une première fois et en particulier le docteur ESCURDERO était venue vous voir il y a quelques années. Elles ont tiré le signal d'alarme car il allait manquer beaucoup de médecins vu les départs à la retraite. Pas de réponse.

Elles sont venues vous rencontrer une deuxième fois et vous vous êtes déplacé au cabinet en leur expliquant le projet que vous aviez d'acheter la bâtisse, de la raser et de la reconstruire en totalité.

Je regrette, je crois ce que me disent mes collègues.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Sincèrement, ce n'était pas du tout cela qui était programmé.

#### **Intervention de Madame Claudine MARCEROU**

Un super centre médical sauf que cela ne résolvait rien vu que nous n'avons pas de parking. Refaire un centre médical au même endroit, cela n'ajoutait rien du tout, donc elles ont refusé.

Il fallait prévoir un centre médical prévu par la Mairie où il y ait un grand parking car c'est la seule chose qui attire les nouveaux médecins.

Comme ils ont fait à Villeneuve Del Monts, où il y a un centre médical avec trois médecins pour un petit village, ce qui sont en train de faire à Céret, ce qui a été fait à Elne et qui font dans beaucoup d'endroits, sauf que vous n'avez pas voulu.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

En réponse à ça, j'avais proposé d'améliorer le bâtiment existant et non pas le raser. L'améliorer car on entend la consultation au regard de la porte qui n'est pas réglementaire. C'était dans un premier temps de les mettre dans

un confort de fonctionnement et on avait une capacité de faire une opération blanche, à savoir racheter et faire louer l'ensemble derrière.

Mais, comment se fait-il que des professions libérales attendent la Mairie pour leur faire un centre médical ? On rêve un peu quand même.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vous invite à vous déplacer à Céret car c'est exactement ce qu'ils ont. Vous voulez lancer un débat avec un monologue sans fin avec des éléments réalistes et vrais, je l'avoue humblement, mais aussi avec beaucoup d'inepties et derrière vous « tapez en touche » quand cela vous arrange.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On va conclure car on a déjà un résultat à l'UGECAM

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Combien va-t-on récupérer de cessions de terrains ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Rien pour le moment, il y a un compromis à faire passer prochainement.

#### **Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE**

Je n'ai cité, je vous rappelle, aucun médecin dans mon intervention. Je vais vous expliquer pourquoi au Boulou on aura, et c'est important, un hôpital de proximité, un HPR.

Cela veut dire qu'il y a un préalable et il fallait créer une CPTS ; et vous savez qui était à la présentation des CPTS en janvier 2020, c'était moi. J'étais le seul médecin des Albères, des Aspres et du Vallespir. Donc, on a mis mes coordonnées.

Cette CPTS qui est indispensable pour créer cet HPR qui va pouvoir intégrer une maison de santé pluridisciplinaire, il était important et indispensable que cette Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) se crée. L'ARS a débloqué 25 000 euros pour rédiger l'accord conventionnel. Ce sera déposé à la fin de l'année ce qui permet à la clinique actuelle de se transformer en Hôpital de Proximité (HPR).

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Merci Monsieur VERCLYTTE, nous allons en rester là.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je crois que je l'ai posée à Monsieur le Directeur Général des Services

Pourquoi n'avez-vous pas prévu lors de ce conseil municipal, que vous qualifiez d'exceptionnel, de voter les comptes administratifs ? Y aurait-il un problème ? Sachant que le vote des comptes administratifs 2021 a été fait le 12 avril 2022

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Ce sera un peu plus tard car on a jusqu'au 30 juin de chaque année. Donc, on a encore le temps.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce n'est pas une question de temps. Je reviens sur ce que j'ai dit, et je regarde le seul de la majorité qui comprend les finances communales.

C'est compliqué les comptes administratifs.

L'intérêt de voter le budget en décembre, c'est quand même derrière de pouvoir enchaîner sur un compte administratif. L'an dernier, on l'avait fait en avril, ce qui était à mon avis un bon timing, là on le décale d'un mois et demi.

Est-ce qu'il y a un souci quelconque ?

Les comptes de gestion n'ont pas été validés par le trésorier ?

Que se passe-t-il ?

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Réponse technique très neutre. Monsieur le Maire a rappelé que l'on peut adopter les comptes administratifs entre le 1 janvier et le 30 juin.

Il y a une obligation au plus tard de la Direction des Finances Publiques de transmettre les comptes de gestion au 1 juin. On a effectivement la corrélation faite entre comptes de gestion et comptes administratifs, c'est fait sans aucun problème.

Pourquoi ce décalage ? Il y a eu un laps de temps entre la vacance du DGS qui est parti, moi qui suis arrivé.

Et comme nous sommes dans une préparation du budget supplémentaire en même temps, cette séance du mois de mai traitera le compte administratif et le budget supplémentaire. Et techniquement, j'avais besoin moi aussi de davantage de temps afin que l'on puisse le préparer proprement.

**Intervention de Monsieur Dominique NOËL**

Avez-vous avancé sur le projet lié à la démolition de l'immeuble « Hostellerie Catalane », acheté en 2022 pour la « modique » somme de 194 000 euros ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Le côté moqueur ressort aussi dans la question.

Ce projet fait partie d'un programme d'ensemble qui vise à améliorer le cadre de vie du centre bourg et lui redonner un élan perdu depuis plusieurs années.

Et je crois que c'est la première fois que la commune du Boulou bénéficie de cette approche, et je conçois que nous puissions ne pas avoir la même vision de la ville.

Il y a un porteur de projet qui sera proposé prochainement et on verra comment se passe la suite.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je n'ai pas compris. Cela veut dire que le porteur de projet a été choisi ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Non, pas encore

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Donc, il n'y a rien en fait. Au lieu de dire « nous n'avons pas avancé »

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Juste un complément sur ce sujet. Un appel à projet sera lancé pour retenir le porteur de projet qui conviendra à la commune sur les divers terrains.

Ce que Monsieur le Maire exprimait dans sa réponse, c'est qu'il y a une réflexion stratégique autour d'un futur schéma d'aménagement urbain pour effectivement réfléchir de façon globale à l'aménagement du centre bourg.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je note le terme « modique » ne vous plaît pas, vous vouliez que je dise quoi « la somme ridicule de 194 000 euros », Monsieur le Maire ?

Comment vous appelez un bâtiment que l'on achète pour le détruire à 194 000 euros ?

Cela veut dire que l'on a acheté le bâtiment 194 000 euros et que l'on ne sait pas quoi en faire.

**Intervention de Monsieur François COMES**

On va trouver le porteur de projet qui va avec.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Vous dites que nous n'avons pas le même point de vue sur les projets pour la ville. C'est juste que nous n'avons pas du tout la même façon de voir ce que l'on fait avec les deniers publics, en fait.

C'est l'inquiétude que l'on met en avant systématiquement. Et ça c'est une discussion qui est toujours d'actualité.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a une chanson qui dit « comme d'habitude », on reprend la même chose.

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Vous pouvez l'appliquer à vous-même, comme d'habitude vous nous présentez toujours des choses sans queue ni tête, qui ne sont pas prévues. Et comme d'habitude, nous sommes toujours aussi inquiets.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Je vous propose de clôturer cette séance et je vous donne rendez-vous pour le prochain conseil municipal qui aura lieu à la fin du mois de mai.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le procès verbal est APPROUVE par 19 VOIX POUR et 8 CONTRE (Mesdames Claudine MARCEROU, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Messieurs Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ, Dominique NOEL, Alain GRANAT)

Le Maire,

François COMES



La secrétaire de séance,

Caroline ROCAS



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Caroline Rocas', is written below the official stamp.